



**Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs**

**Québec** 

**COMMUNIQUÉ – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **8 M\$ POUR LA RÉCUPÉRATION DANS LES AIRES PUBLIQUES MUNICIPALES !**

**Éco Entreprises Québec et le ministère du Développement durable, de  
l'Environnement, de la Faune et des Parcs s'engagent pour 5 ans**

**Montréal, le 19 avril 2013** – C'est au Centre sur la biodiversité de l'Espace pour la vie de la ville de Montréal que messieurs Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et Denis Brisebois, président du conseil d'administration de Éco Entreprises Québec (ÉEQ) annonçaient l'octroi de 8 M\$ dédiés à la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales. Ce programme sera financé à parts égales par le MDDEFP et par des contributions volontaires de ÉEQ, un organisme privé sans but lucratif qui représente les entreprises contributrices au régime de compensation des services municipaux de collecte sélective. Le programme sera mis en œuvre par ÉEQ et permettra de poursuivre l'important déploiement d'équipements de récupération entre autres dans les parcs, les abribus, les arénas et dans les rues des centres-villes. La Table pour la récupération hors foyer agira comme mandataire de ÉEQ pour la gestion opérationnelle du programme.

« Le Québec assume résolument un rôle de leader dans beaucoup de dossiers à caractère environnemental. Les mieux réussis sont sans doute ceux qui prennent la forme de partenariats. Le trio que forment ÉEQ, RECYC-QUÉBEC et le MDDEFP dans la gestion des matières résiduelles est un modèle qui s'améliore toujours, et n'en sert que mieux les Québécois », a rappelé le ministre.

Chez Éco Entreprises Québec, on croit fermement que le geste simple de déposer toutes ses matières recyclables dans un seul bac à la maison doit pouvoir se reproduire hors du foyer. « Depuis 2005, les entreprises qui génèrent des contenants, emballages et imprimés compensent une part croissante des coûts de collecte sélective aux municipalités du Québec. Elles ont ainsi versé près d'un demi-milliard de dollars aux municipalités pour compenser les coûts nets de collecte, transport, tri et conditionnement des matières recyclables. Éco Entreprises Québec va au-delà de ses obligations financières et est un partenaire qui contribue au succès de la collecte sélective. En effet, l'organisme fait partie des cofondateurs de la Table pour la récupération hors foyer et investit depuis le tout début dans le programme de récupération hors foyer. L'entente annoncée aujourd'hui va encore plus loin car non seulement les entreprises investissent dans l'élargissement de la récupération hors foyer mais elles compenseront les coûts de collecte sélective qui en découlent à

même le régime de compensation, démontrant leur engagement profond dans le succès de la collecte sélective, » a mentionné Denis Brisebois. « Nous sommes absolument convaincus que cela nous aidera à rencontrer les objectifs que l'on s'est fixés au Québec, mais en plus, à consolider les bons gestes des citoyens à l'extérieur de la maison, dans les aires municipales, » a-t-il renchéri.

Daniel Cotte, président de la Table pour la récupération hors foyer, se réjouissait de la continuation des activités de l'organisme. « Depuis sa création il y a de cela six ans, la popularité du programme de récupération hors foyer auprès des organismes municipaux parle d'elle-même : les citoyens de toutes les régions du Québec ont dorénavant accès à près de 8 000 équipements de récupération pour disposer des matières recyclables lorsqu'ils se retrouvent à l'extérieur de la maison. Un succès remarquable et c'est pourquoi nous ne pouvons qu'être heureux de l'engagement de Éco Entreprises Québec et de la contribution du gouvernement pour les cinq prochaines années ! Nous invitons les municipalités québécoises à se prévaloir de ce programme en nous soumettant leur projet. »

#### **À propos de Éco Entreprises Québec**

Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est un organisme privé sans but lucratif, créé à l'initiative des entreprises qui mettent sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés (CEI). ÉEQ est agréé par RECYC-QUÉBEC pour établir la tarification et percevoir les contributions des entreprises afin de défrayer désormais les coûts nets de la collecte sélective municipale. En plus de cette fonction première, ÉEQ est engagé dans plusieurs initiatives d'optimisation de la chaîne de valeur de la collecte sélective, notamment pour réduire à la source les quantités de CEI générés et augmenter leur recyclabilité, pour renforcer la collecte sélective tout en réduisant ses coûts et pour accroître le recyclage des matières résiduelles et sa valeur économique.

#### **À propos du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs**

L'investissement du MDDEFP dans le programme de récupération hors foyer s'inscrit dans le Plan d'action 2011-2015 (action 31) de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).

#### **À propos de la Table pour la récupération hors foyer**

La Table pour la récupération hors foyer est un organisme à but non lucratif ayant comme objectif l'optimisation des performances de la collecte sélective des matières recyclables hors foyer. Voyez le rapport complet des réalisations de l'organisme sur le site Internet de la Table au [www.tablehorsfoyer.ca](http://www.tablehorsfoyer.ca).